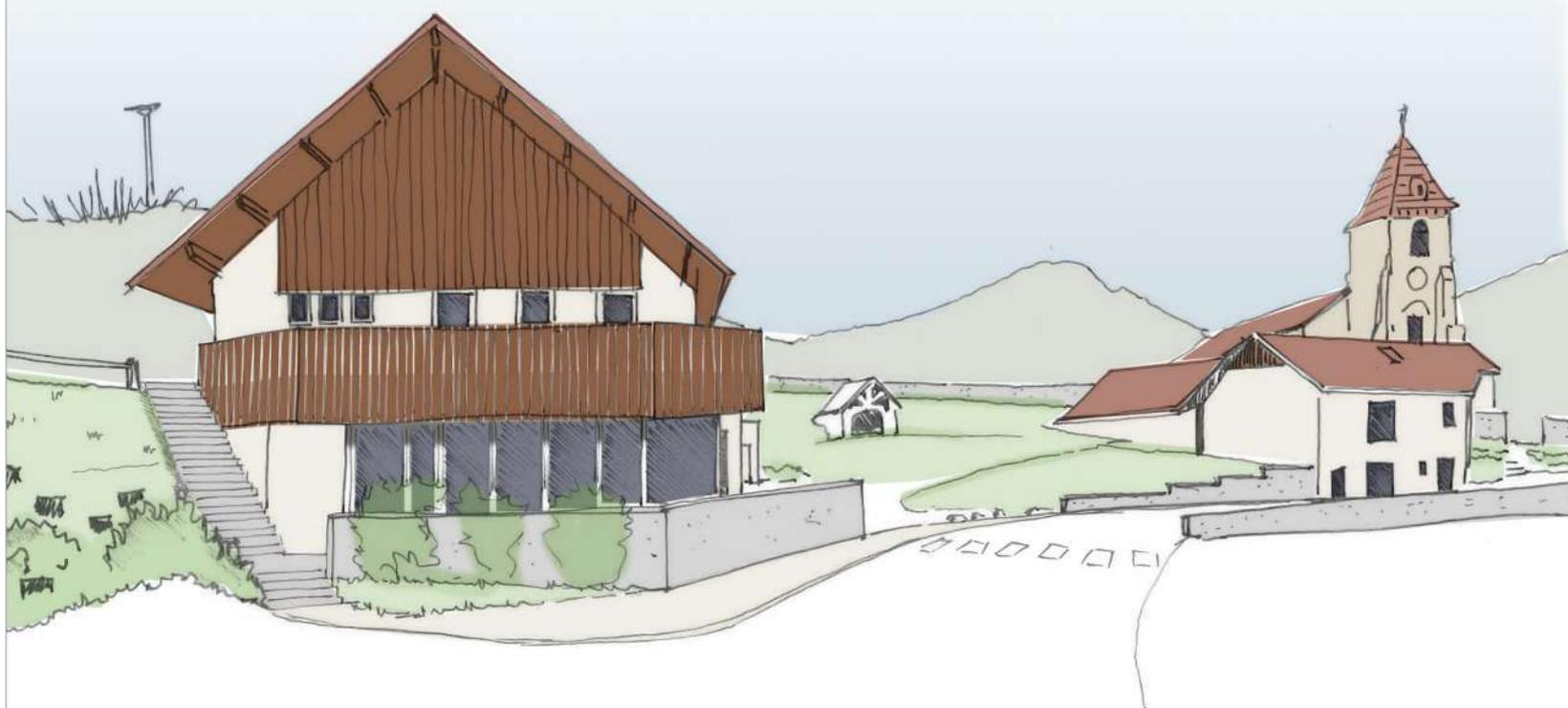


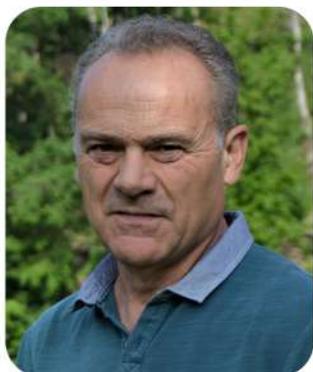


Printemps 2024

N° 28



LE BULLETIN
municipal
de Quaix-en-Chartreuse



S

O

M

M

A

I

R

E

2 LE MOT DU MAIRE

3 PROJETS EN COURS

5 ZOOM SUR...

6 FINANCES

8 ENFANCE & JEUNESSE

10 TRAVAUX

11 DIVERS

11 ÉTAT CIVIL

12 INFOS PRATIQUES

Chères Queylardes, chers Queylards,

En ce printemps 2024, et à l'entame du dernier tiers du mandat, le conseil municipal et l'équipe communale ont souhaité mettre l'accent sur la consolidation d'une pérennité budgétaire tout en maintenant l'avancée de projets d'envergure.

A ce titre, le budget annuel a été approuvé le 3 avril 2024 et tend à répondre au double enjeu de rationaliser les dépenses, dans un contexte d'inflation, tout en conservant une politique fiscale pertinente qui puisse permettre de garantir un autofinancement des dépenses obligatoires.

Le principal investissement communal, dont le plan de financement est d'ores et déjà établi, devrait être l'aménagement de l'actuel local des services techniques, situé sous la salle polyvalente, en un espace de restauration/multi-services.

Ce projet, dont les premières réflexions ont été initiées lors du précédent mandat, est conduit grâce à un accompagnement précis et de qualité du service Vie économique de la Métropole qui a notamment permis d'aboutir à une étude d'opportunité, un échéancier et un plan de financement complets.

A ce titre, la commune a obtenu l'attribution de plus de 245 000 € de subventions grâce aux concours de la Région AuRA, la Métropole Grenoble-Alpes, l'État et l'Union Européenne.

Concernant plus spécifiquement l'état d'avancement du projet, la commune a mandaté un maître d'œuvre, avec le Cabinet NA Architecture qui, dans la continuité de son étude de faisabilité, a d'ores et déjà déposé un permis de construire.

Une fois purgé le délai de recours contre ce permis, une consultation sera menée afin d'obtenir des candidatures de gérants ou de structures de gestion qui devront satisfaire à un cahier des charges préétabli par le conseil municipal, avec l'appui des services métropolitains.

Commune de Quaix-en-Chartreuse 



Projet du restaurant

Le projet de bistrot/restaurant, identifié dans le programme de l'équipe municipale et lancé depuis 2021 a franchi l'étape significative du dépôt de permis de construire.

L'objectif de la municipalité est d'initier la mise en place de ce lieu de convivialité et d'animation du centre bourg par la prise en charge des études préliminaires et la réalisation des travaux d'aménagement des locaux.



Son exploitation sera assurée par un tiers indépendant, choisi sur la base de respect d'un cahier des charges, d'un descriptif de l'activité envisagée et, également, de perspectives économiques garantissant un retour sur investissement pour la municipalité.

Deux réunions publiques ont été organisées (13 Septembre 2023 et 20 Mars 2024) qui ont permis de recueillir l'avis et les suggestions des Queylards et de potentiels exploitants comme le collectif « Bistrot Quaix ». Suite à ces réunions le projet a été amendé (ajout d'une terrasse couverte, organisation des espaces internes, nombre de couverts, ...) et le cabinet d'architecte mandaté (NA Architecture) a intégré ces derniers éléments avant le dépôt du permis de construire.

QUELQUES CHIFFRES (PRÉVISIONNEL)

Localisation : actuel garage des services techniques (sous la salle polyvalente).

Surface totale : environ 150 m²

Coût estimatif des travaux : environ 500 k€

Subventions : environ 245 k€ sous accord de principe, demandes de compléments en cours

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Dépôt du permis de construire : avril

Instruction PC : 6 mois, recours des tiers 2 mois

En parallèle : dossier technique, appel d'offres, choix des entreprises

Début des travaux : janvier 2025

Rédaction cahier des charges exploitant : automne 2024

Choix de l'exploitant : décembre 2024

Agrandissement de la crèche

Initié fin 2023 en collaboration avec « Lou P'tiot » et le personnel, un projet d'agrandissement de la crèche est en cours d'étude avec le cabinet d'architecte mandaté par la municipalité (SCM, Salin Conrad Architectes associés).

Les objectifs de ce projet sont la mise aux normes des locaux, l'augmentation de l'agrément à 23 enfants pour répondre aux besoins des habitants et l'amélioration des conditions de travail du personnel de la crèche.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de la CAF à hauteur de 80 % de leur coût.

Les études préliminaires (faisabilité) sont en voie d'achèvement. Restent à définir :

- Le périmètre exact des travaux, et notamment la possibilité de réaliser une rénovation énergétique complète du bâtiment.

- La phase de transition, notamment les possibilités de continuation du service pendant les travaux (où, quel coût, ...).

BUDGET

PRÉVISIONNEL

Coût des travaux : environ 200 k€ (hors phase de transition)

ÉCHÉANCIER

Dépôt du permis : Été 2024

Travaux : au mieux 2025



Agrandissement de la cantine

En parallèle de l'extension de la crèche, le cabinet d'architecture SCM a été mandaté pour une étude de faisabilité d'une extension de la cantine dans l'objectif d'assurer la restauration en un seul service.

PÉRIMÈTRE DES TRAVAUX

Fermeture du préau, création d'une nouvelle salle.
Réaménagement complet de la cuisine pour passage aux bacs inox et élimination des barquettes plastiques

BUDGET

en cours de chiffrage, potentialités de subventions à étudier

ECHÉANCIER

Courant 2026



Réhabilitation du local technique

En parallèle de la création du bistrot/restaurant dans leurs locaux actuels, les services techniques déménageront dans l'ancien garage municipal (sous l'école) et dans le nommé "garage du curé" (pour le stockage de matériel).

Ce déménagement s'accompagnera d'une réhabilitation des locaux, avec à minima :

- L'aménagement d'un espace pour le personnel (vestiaire, douche, sanitaire, bureau)
- La création d'un passage entre le rez de chaussée et le sous-sol
- Une potentielle réhabilitation thermique (isolation, huisseries, chauffage)

Une analyse des subventions potentielles est en cours. Les subventions accessibles aideront à définir le périmètre exact des travaux.

Achat d'une parcelle mitoyenne du garage municipal

En accord avec les propriétaires actuels et futurs, la municipalité a lancé les démarches pour l'acquisition de parcelles de terrain mitoyennes au garage municipal.

SURFACE TOTALE

1075 m² dont 541 m² constructibles

COÛT TOTAL

60 k€ hors frais

Ouverture d'une 5ème classe ?

En février dernier, l'académie nous a annoncé la création d'une 5ème classe sur Quaix.

Malheureusement les inscriptions pour l'année prochaine ne sont pas aussi nombreuses que prévu et cette ouverture est donc remise en question. Nous aurons la notification définitive fin juin, mais l'espoir est mince ...

Exploitation forestière

Assurées par l'ONF, des coupes de bois ont été planifiées.

Parcelle : 6

VOLUME ESTIMÉ

- résineux : 380 m³
- Le mardi 2 avril 5 agents de l'ONF étaient présents afin d'effectuer le marquage des résineux
- destinés à la vente et la coupe sur l'année prochaine, en présence d'Arnaud Pitre et de Philippe Giroud.
- 380 m³ de résineux ont donc été marqués lors de cette journée sur le site du FÂ.

Les Services Techniques

Acteur essentiel du service public communal, Gérald THEVENIN, responsable des services techniques, est côtoyé par toutes et tous lors de l'exercice de ses nombreuses missions. Il s'est prêté au jeu du zoom pour apporter des précisions sur une profession parfois mal cernée.

Tout d'abord il est important de préciser que toutes les tâches techniques à effectuer sur la commune ne relèvent pas... de la commune. En effet, la loi attribue notamment de nombreuses compétences à la Métropole de Grenoble, en termes de voirie, selon le descriptif ci-dessous :

Compétences Communales	Compétences métropolitaines
Entretien et déneigement des routes communales	Entretien et déneigement des routes départementales (devenues Métropolitaines),
Nettoyage des rigoles et grilles sur les routes communales (feuilles, gravats...)	Curage des rigoles (y compris routes communales)
Entretien des pistes forestières	Gestion des encombrants et dépôts sauvages
/	Pose des signalisations
/	Tonte des talus
Tontes autour des Point d'apports volontaires	Entretien et gestion des Points d'apports volontaires

Par ailleurs, il paraît important de préciser que l'agent des services techniques intervient souvent seul sur l'ensemble des hameaux et pour des tâches techniquement très diverses.

Au niveau des entretiens extérieurs, outre la voirie, Gérald s'occupe des tontes (Bourg, cimetière, école, Barbet...), gestion manuelle des poubelles du cimetière, tailles des arbres et arbustes, ramassage des feuilles, gestion du broyeur métropolitain, entretien du terrain de sport...

L'agent travaille également en binôme avec les services administratifs pour différentes missions comme la gestion des concessions du cimetière, affichages publics, aide au recensement et aux élections, gestion relations usagers.

Aux missions précédemment citées il convient d'ajouter des tâches récurrentes d'entretien des bâtiments (école, crèche, mairie, salles, logements communaux...), gestion des réseaux de chaleur.

Des missions plus exceptionnelles, parfois chronophages, occupent également des semaines déjà bien remplies. Cela se constate particulièrement lors de l'organisation de la foire ou autres évènements (fête de la Pomme, commémorations...).

Le sens du service public de M. THEVENIN l'amène régulièrement à effectuer des remplacements au sein des services périscolaires afin de garantir la continuité des services de cantine et de garderie.

Ainsi il est complètement impossible de définir une journée type des services techniques tant celle-ci est soumise aux aléas et aux imprévus !



Le Budget Principal

LES ENJEUX D'UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

A l'inverse de l'Etat, une commune a l'obligation de présenter un budget strictement équilibré - ou éventuellement excédentaire - en cas de recettes exceptionnelles d'un montant particulièrement élevé. Celui-ci se compose en deux sections : Fonctionnement et Investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement constitue la part principale du budget et sert essentiellement à couvrir les dépenses courantes obligatoires (frais de personnel, entretiens du domaine communal, fournitures, énergie, intérêts de la dette...). Ces dépenses sont couvertes principalement par des ressources propres (fiscalité, produits du domaine, redevances...) dont le levier majeur est issu des recettes fiscales (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Si les recettes doivent couvrir les dépenses obligatoires, il n'en demeure pas moins que toutes ces dernières n'apparaissent pas en section de fonctionnement. En effet, le remboursement du capital de la dette s'effectue en section d'investissement, si bien qu'il convient de dégager chaque année un excédent de fonctionnement au moins équivalent à celui-ci afin de garantir une capacité d'autofinancement. Cet objectif explique ainsi les dépenses prévues au chapitre 023 "transfert à la section d'investissement".

La section d'investissement

La section d'investissement permet de financer des projets d'envergure (constructions, acquisitions foncières, rénovation énergétique, acquisition d'équipements durables, ...) mais aussi, comme évoqué précédemment, de rembourser le capital de la dette.

Un budget d'investissement est nécessairement déficitaire au regard des recettes et des dépenses réelles. En effet, hors emprunt, les seules recettes réelles sont issues des subventions perçues pour un projet et la récupération d'une part de la TVA versée lors de l'année N-1 pour les dépenses d'investissement. Dans la mesure où les subventions sont plafonnées à 80% des dépenses HT, il n'est techniquement pas envisageable d'équilibrer les dépenses et les recettes par ce seul mécanisme.

En partant de ce constat, l'équilibre d'investissement autofinancé ne peut s'atteindre qu'en actant un transfert d'excédents de fonctionnement équivalent aux besoins d'investissement. Si ce transfert ne peut couvrir l'ensemble des projets d'investissement, une commune peut recourir à l'emprunt et/ou, le cas échéant, compter sur ses excédents antérieurs reportés. Ces excédents reportés peuvent notamment être constitués de ventes d'actifs (ex : terrains de Combe Blanche).

LES SPÉCIFICITÉS DU BUDGET DE QUAIX

La commune a connu une entrée financière importante, en recettes d'investissement, grâce à la vente des terrains de Combe Blanche en novembre 2022. Suite à cela, la politique menée par le conseil municipal est de dédier cette recette exceptionnelle à de réels investissements dont profiteront tous les habitants de Quaix dans l'avenir.

A ce titre, l'accessibilité PMR du Centre Bourg (réalisée en 2023), les projets de restaurant, de réhabilitation du local technique et d'acquisition foncière sous l'école, de rénovation de la crèche, d'éventuels travaux d'extension de la cantine ou encore protection contre les chutes de blocs, sont envisageables et devront faire l'objet d'un arbitrage. Ainsi, hors reports, la section d'investissement de l'exercice 2023 fait apparaître un déficit important mais consenti alors que la section de fonctionnement présente un bilan suffisamment excédentaire pour couvrir de manière pérenne l'ensemble des dépenses obligatoires à venir.

LE BILAN DE L'EXERCICE 2023

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2023 dégage un excédent de 74 621,07 € (Recettes-dépenses effectuées sur l'année). A cela s'ajoute l'excédent reporté des années antérieures de 132 483,92 €.

Ainsi, le résultat de clôture de l'année de 2023 fait apparaître un excédent de 207 104,99 €.

En section d'investissement, le résultat annuel est déficitaire de 173 193,87 €. Les excédents antérieurs reportés, principalement liés à la cession foncière de Combe Blanche, s'élèvent à hauteur de 633 758,12 €. Pour un résultat de clôture de l'année 2023 excédentaire de 460 564,25 €.

Les principales dépenses d'investissement de l'année ont été la mise en accessibilité PMR du cimetière et du centre bourg, le remboursement du capital de la dette ou encore la reprise du chemin du Maupas.

Ainsi, l'exercice réel de 2023 fait apparaître un déficit global (fonctionnement et investissement) de 98 572.80 €.

Ce déficit est consenti par la municipalité au titre de dépenses réservées à l'enveloppe exceptionnelle de Combe-Blanche avec notamment 103 000 € de mise en accessibilité PMR du Centre Bourg. Hors projets liés à l'enveloppe de Combe Blanche, l'exercice présente un excédent global de 4 427.20 €.

BILAN HORS EXCEDENTS REPORTES	Fonctionnement**	Investissement*	Solde annuel
Recettes réelles (avec amortissement*)	960 243,91	69 739,34	
Dépenses réelles (avec amortissements**)	885 622,84	242 933,21	
Différence	74 621,07	-173 193,87	-98 572,80
Recette restante Combe Blanche		633 758,12	
Dépenses assumées par Combe Blanche		103 000,00	
Différence hors projets Combe Blanche			4 427,20

Le budget 2024

A l'instar de 2023, le budget prévisionnel est présenté en équilibre (recettes et dépenses) en section de fonctionnement et en excédent en section d'investissement.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 1 190 155,99 €

Le budget d'investissement présente des recettes de 877 231,12 € et des dépenses de 406 825,00 €. L'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré en 2024 au démarrage des projets de restaurant et de rénovation du garage sous l'école (130 000 €), acquisitions foncières (90 000 €), remboursement du capital de la dette (75 000 €).

En s'intéressant uniquement à l'exercice 2024, hors excédents reportés et en prenant en compte uniquement les recettes et dépenses réelles et obligatoires,

la section de fonctionnement permet de dégager un excédent de 65 562,94 €.

A l'inverse, la section d'investissement présente un déficit réel annuel de 262 825,94 €.

Ainsi, basé uniquement sur les estimations réelles, l'exercice 2024 fait apparaître un déficit global de 197 263,00 €.

Celui-ci est consenti par la municipalité qui compte sur le résidu de la recette exceptionnelle de Combe Blanche (460 564,25 €).

En conclusion, le budget 2024 est légèrement excédentaire en sortant les dépenses assumées par la recette exceptionnelle de Combe Blanche à hauteur de 22 737,00 €.

Colonne1	Fonctionnement**	Investissement*	Solde annuel	Reste recette Combe Blanche 2025
Recettes réelles (avec amortissement*)	983 051,00	143 999,06		
Dépenses réelles (avec amortissements**)	917 488,06	406 825,00		
Différence	65 562,94	-262 825,94	-197 263,00	
Recette restante Combe Blanche		460 564,25		
Dépenses assumées par Combe Blanche		220 000,00		240 564,25
Différence hors projets Combe Blanche			22 737,00	

74 Dotations	74 388,00
75 Autres produits de gestion courante	62 000,00
77 Produits exceptionnels	30 100,00
Total recettes réelles	983 051,00
Résultats de fonctionnement reportés	207 104,99
Total recettes	1 190 155,99

Investissement	BP 2024
Dépenses	
16 Emprunts et dettes	75 500,00
20 Immobilisations incorporelles	31 825,00
21 Immobilisations corporelles	169 500,00
23 Immobilisations en cours	130 000,00
Total dépenses réelles	406 825,00
Total dépenses	406 825,00

Investissement	BP 2024
Recettes	
10 Dotations et FCTVA	20 000,00
13 Subventions d'investissement	69 864,00
Total recettes réelles	89 864,00
040 Amortissements	54 135,06
021 Virement de la section de fonctionnement	272 667,93
001 Solde d'investissement reporté	460 564,13
Total recettes	877 231,12

Fonctionnement	BP 2024
Dépenses	
011 Charges à caractère général	301 480,00
012 Charges de personnel	414 840,00
014 Atténuations de produits	69 333,00
65 Autres charges de gestion courante	57 300,00
66 Charges financières	19 200,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
68 Dotations et provisions	200,00
Total dépenses réelles	863 353,00
042 Amortissements	54 135,06
023 Virement à la section d'investissement	272 667,93
Total dépenses	1 190 155,99

Fonctionnement	BP 2024
Recettes	
70 Produit des services	96 265,00
73 Impôts et taxes	720 298,00

LE BUDGET 2024 EN DÉTAILS



Foulée Blanche

Les CM1.CM2 ont participé à la foulée blanche jeudi 25 janvier à Autrans.

Depuis une quinzaine d'années au moins les Queylards participent à cet évènement. Cette année ils ont décroché la première place ex aequos avec l'école du Haut Breda.

C'est avec une grande fierté qu'ils ont ramené la coupe au village !

Concours Les Petits champions de lecture

Dimanche 14 janvier, les CM1.CM2 ont participé au concours en salle polyvalente. Il s'agissait de lire à voix haute un court texte de son choix, extrait d'une œuvre de fiction, pendant 3 minutes devant les familles.

Ce concours vise à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage.

Le maire Pierre Faure a fait partie du jury avec Valérie-Anne Mange, cheffe de projet de la lecture publique au niveau de la Métro, Karine Dupont-Belrhali, auteure jeunesse et Mathilde Colombo professeur des écoles.



E3D

L'école de l'Aiguille a récemment été récompensée pour son travail sur le développement durable. Elle a été labellisée "E3D": Ecole en Démarche de Développement Durable, niveau 2.

Il s'agit d'une démarche transversale qu'a initiée l'école en collaboration avec la mairie. Ce label récompense et encourage l'école pour tout le travail effectué. En effet, l'éducation nationale est pleinement mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité.

Passeport du civisme

En mars 2024, le maire a officiellement lancé la nouvelle session du passeport du civisme pour les CM1-CM2. A cette occasion les élèves ont pu découvrir ou approfondir les notions de civisme et de nationalité, le rôle et le fonctionnement du conseil municipal ainsi que la mécanique des élections. Cette découverte a été permise grâce à un travail commun entre école, élus et services communaux.



Classe de mer

Au mois d'avril, les CM1.CM2 sont partis en classe de mer au Grau d'Agde pendant 5 jours, grâce à la participation des familles, du Sou des Écoles et de la mairie.

C'est une expérience unique pendant sa scolarité. Un gros travail a été effectué en amont sur le thème de la mer.

Au programme : visite de la criée, pêche à pied, classification d'animaux marins, étude des dunes, rencontre avec un conchyliculteur...





Repas des Aînés



Voeux du maire



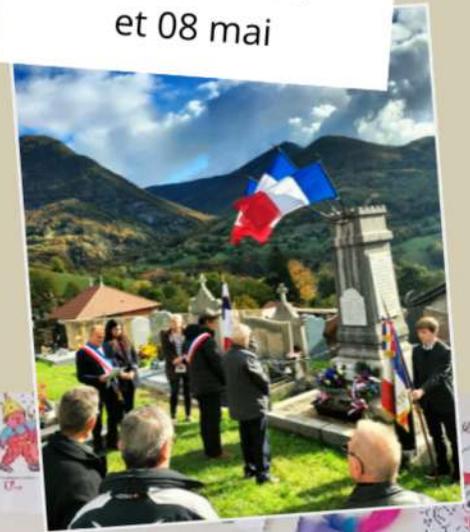
Cérémonies
11 novembre
et 08 mai



Recensement



Signature
subvention avec
Mme la Sous-Préfète



Carnaval



Classe de mer

Accessibilité station d'épuration de Lombardie

Afin de faciliter l'accès à la station d'épuration et aux riverains, mais également de permettre un meilleur déneigement, le chemin de Lombardie a été remodelé et goudronné dans la partie basse par le service Métro assainissement, ceci à la demande de la commune. Ces travaux seront pris en charge entièrement par la Métropole.

Changement de porte salle polyvalente

Suite à l'effraction de l'été dernier ayant endommagé la porte d'entrée et après expertise de l'assurance, cette dernière a été remplacée.

Coût : 4958 € dont 2479 € remboursés par l'assurance.



Accessibilité cimetière et église



Fin des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière.

Coût total : 104 k€

Total subventions : 60 k€



Travaux RD 57 - Route et chemin de Sarcenas

Suite à l'éboulement du chemin de Sarcenas (en amont de la RD57, route de Sarcenas), des travaux de sécurisation ont été commandités par la Métropole de Grenoble.

Ils concernent la sécurisation du glissement de terrain, le renfort du chemin de Sarcenas pour soutenir la conduite d'eau, la pose d'un pare-bloc sur la RD57 et la réparation des grillages existants.

Après réouverture de la route, le chemin de Sarcenas restera fermé jusqu'à une sécurisation complète (risque de chute de blocs).

La municipalité et la Métropole remercient les riverains pour leur compréhension face à la gêne occasionnée par la fermeture de la route pendant les vacances scolaires.



...Et toujours des dégradations et incivilités...

Malheureusement nous constatons avec désolation des dégradations et des incivilités.

Au Barbet, les robinets d'eau extérieurs laissés ouverts, des feux sauvages avec le bois (utile pour d'autres usages, comme une table extérieure, des barrières autour des jeux de boules) trouvé sur place, des jeux de boules préparés par les boulistes et dégradés.

Au village, des tags sur les murs et abri de bus, des autocollants sur les panneaux de signalisation.

Sur les points d'apport volontaire, des objets, meubles, gravats laissés sur place.

Outre les désagréments (visuels, utilisateurs des équipements), ces incivilités coûtent de l'argent et du temps à la commune, lesquels seraient utilisés bien plus efficacement ailleurs.

La municipalité dépose systématiquement plainte en gendarmerie pour toute dégradation constatée.

Recensement 2024



Du 18 janvier au 19 février le recensement périodique des habitants a eu lieu sur la commune.

La municipalité tient à remercier les agents recenseurs (Mmes Ghislaine Galle et Maydina Merveilleau) pour leur efficacité, le personnel municipal pour son implication et la qualité du suivi, et enfin les habitants pour leur participation active au processus qui a permis de terminer l'opération avec une semaine d'avance ...et de recevoir les félicitations de l'INSEE !

A ce jour, Quaix compte donc 961 habitants (pour 932 en 2018).

Evolution du système de financement du Sivom du Néron.

Afin d'aboutir à une meilleure équité de participation entre les communes membres, l'ensemble des élus du SIVOM s'est accordé pour mandater un cabinet expert en finances publiques afin de mener une étude de prospective concernant les finances du syndicat. Après plusieurs mois d'échanges, de discussions et de négociations, une majorité d'élus ont voté, le 10 janvier 2024, une nouvelle formule pour financer le syndicat. Ainsi une contribution fiscalisée de l'ensemble des contribuables sera entérinée après une validation de l'ensemble des délibérations des communes membres par les services de la Préfecture.

Pour notre commune, un taux de 3,15% devrait être appliqué dès cette année aux bases des TFPB.

Pour les contribuables de notre commune, l'effort de participation sera bien réel mais nous bénéficierons encore d'un coefficient correcteur de 50% dont ne bénéficient pas les contribuables des communes du bas.

Ce coefficient prend en compte - entre autres - l'éloignement des équipements.



Le frelon asiatique



Une réunion publique d'informations sur la campagne 2024 de piégage du frelon asiatique a eu lieu jeudi 14 mars.

Le but de cette réunion, initiée par le GDSA et Bertrand Morel (réfèrent sur la commune), était de sensibiliser apiculteurs et habitants volontaires à poursuivre la lutte en 2024 contre cette espèce envahissante.

A ce jour, la mise en place de pièges sur la période du 15 mars au 15 mai est la meilleure façon de capturer les reines fondatrices, diminuer le nombre de nids et la pression sur les ruchers à l'automne. Le diamètre de trou d'entrée du piège est idéalement de 9 mm pour rester suffisamment sélectif.

Pour rappel, le frelon asiatique est un redoutable prédateur, une colonie peut consommer à elle seule 11 kg d'insectes sur une année. Un document du GDSA détaillant le plan de lutte sur l'Isère est téléchargeable sur le site internet de la commune.



ÉTAT CIVIL depuis fin octobre 2023

Décès

Renée Montédori, 91 ans, le 26 octobre 2023

Sandra Pezzuolo, 47 ans, le 30 octobre 2023

Christophe Bernard, 57 ans, le 4 février 2024

Naissances 2

PACS 2

Les bons réflexes pour les actualités de la commune :
quaix-en-chartreuse.fr
et **Citykomi**



Horaires de la mairie

Les permanences des services administratifs

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, Vendredi de 13h30 à 17h

Pour les questions d'urbanisme ou d'état-civil, il est demandé de prendre rdv au préalable au 04 76 56 82 66, ou mairie@quaix-en-chartreuse.fr

Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

Services municipaux

Les services administratifs

04 76 56 82 66

mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou via le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

04 76 56 40 06

periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques

(pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)
mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Services extérieurs

Grenoble Alpes Métropole

- Standard général : 04 76 59 59 59
- Service Collecte et voirie : 0800 500 027
- Service Eaux et Assainissement : 0800 500 048
- Pour signaler un problème sur une voirie métropolitaine :

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

Eaux de Grenoble Alpes : 04 76 86 20 70

ENEDIS :

- Urgence dépannage 09.72.67.50.39
- Autre demande 09 69 32 18 53

Réservation du broyeur

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>

Rencontrer le député de la 5ème circonscription

Permanences de Jérémie Iordanoff

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

mail : jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doivent être transmis au préalable.

Bulletin municipal n° 28
Edité par la mairie de Quaix-en-Chartreuse.
Rédaction : équipe municipale
Mise en page : Sylvie Gat
Directeur de publication : Pierre Faure.
Impression : imprimerie Notre Dame, Montbonnot.
Tirage : 430 exemplaires.